



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 novembre 2014

Délibération n° CA 2014-11.13

Désignation des trois représentants du Parc national des Calanques
au Comité de Gestion des Marques « Parc National »

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;
Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié créant le Parc national des Calanques ;
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2012 puis par l'arrêté du 14 août 2014 ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2013 portant nomination du Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

Considérant qu'il convient de modifier la liste des 3 membres adoptée par le conseil d'administration en sa séance du 14 janvier 2013,

1° Effectif du conseil d'administration : 51
2° Quorum : 26
3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 40
a) Nombre de suffrages exprimés pour : 40
b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0
c) Nombre d'abstentions constatées : 0
4° Vote effectué à main levée

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité la nouvelle représentation du Parc national des Calanques (3 voix) au Comité de Gestion des Marques « Parc national » ainsi définie :**

- **un membre du Conseil d'administration : Monsieur Bernard HAMEL, ou son représentant membre du CA ;**
- **un membre du CESC (titulaire et suppléant) qui sera désigné en séance plénière du CESC ;**
- **le Directeur de l'établissement public, ou son représentant, agent de l'établissement public.**

Le Directeur s'assure de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à Marseille, le 25 novembre 2014

Le Président du Conseil d'administration,



Didier REAULT

Le Directeur,



François BLAND